



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Caisses : Essonne

Question écrite n° 59321

Texte de la question

M Thierry Mandon appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur le dysfonctionnement qui caractérise les centres de sécurité sociale de l'Essonne. Les assurés se plaignent, depuis des années, des délais nécessaires au remboursement de leurs soins. Alors que les centres de département limitrophes satisfont leurs assurés en une dizaine de jours, ceux-ci ont besoin de plusieurs semaines - souvent six ou huit ! - pour effectuer les versements. Pour les personnes âgées et les familles aux ressources modestes, ces délais sont insupportables : plusieurs milliers de francs bloqués ainsi pèsent très lourd dans un budget déjà très serré. Il lui demande en conséquence de bien vouloir tout mettre en œuvre pour que les Essonnais soient remboursés aussi rapidement que leurs voisins.

Texte de la réponse

Reponse. - La caisse primaire d'assurance maladie a eu à faire face, en raison du conflit social qu'elle a connu au cours de l'année 1990, à des retards importants dans la liquidation des prestations. Ces retards ont été difficiles à résorber. Toutefois, depuis le début de l'année 1992, les indicateurs se sont améliorés et les délais de règlement des prestations ont fortement diminué ; ces progrès ont pu être réalisés, en particulier, grâce à l'implantation de nouveaux matériels informatiques.

Données clés

Auteur : [M. Mandon Thierry](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59321

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 1992, page 2853